

dû se prendre avant aujourd'hui et qu'à notre arrivée à la Chambre nous aurions dû occuper les sièges qui reviennent à notre parti, vu que, du point de vue numérique, il se classe maintenant au troisième rang en cette Chambre.

La question n'est pas uniquement de savoir où nous allons siéger, car, après tout, le fait de siéger n'importe où en cette Chambre est déjà un privilège, peu importe que ce soit dans la première ou la dernière rangée, à un bout de la Chambre ou à l'autre; il y a en outre la question de l'ordre des orateurs au cours des débats, celle du droit de proposer des amendements en certains cas, et le reste. Il nous semble donc que cette question de la place que nous occupons ne doit pas préoccuper que nous seuls, mais également tous les membres de la Chambre, c'est-à-dire tous ceux qui veulent que les usages et les privilèges de la Chambre soient respectés. Si, du point de vue numérique, nous sommes le troisième parti en cette Chambre, il faut que la place que nous occupons, ainsi que tout ce qui en découle, en tienne compte.

Comme je l'ai dit, je croyais et j'estimais que cette décision aurait dû se prendre avant que nous revenions à nos sièges à la Chambre aujourd'hui et je pensais que nous devions occuper les sièges voisins de ceux de l'opposition officielle. J'admets, cependant, que si les changements avaient eu lieu avant aujourd'hui, ils auraient soulevé d'autres problèmes. La question que vous avez soulevée, monsieur l'Orateur, se serait posée, c'est-à-dire la question de savoir si le parti du Crédit social a été divisé en deux partis, s'il s'agit de deux ailes d'un même parti ou bien de deux partis différents, et le reste. Après avoir lu ce qu'ont écrit les journaux, je m'étonne de les voir siéger côte à côte sans se prendre aux cheveux, du moins pas encore.

M. Grégoire: Ce n'est pas pire que de siéger près de vous.

M. Knowles: Si on me permet d'employer au moins un mot de français que je connais, je dirai «touché».

Si notre groupe doit être rapproché de l'Orateur, il faudra également établir dans quel ordre siégeront les deux autres partis. Je sais bien qu'il serait déraisonnable de vous demander, monsieur l'Orateur, de prendre cette décision d'avance. La situation est tellement insolite que vous me semblez avoir frappé juste en recommandant que cette décision soit tranchée par la Chambre. Pour ces raisons, nous sommes bien prêts à patienter quelques jours avant de savoir quels sièges nous occuperons. Nous voulons bien que cette question soit renvoyée à un comité spécial de la Chambre, pour qu'il puisse l'examiner et faire rapport de ses constatations aussitôt

[M. Knowles.]

que possible. Nous croyons vraiment que, si on établit avant cette date—et pour le savoir il faut une preuve—qu'il y a maintenant trois prétendus «petits» partis et qu'ils comptent 17, 13 et 11 membres, il est indiscutable que le parti comptant 17 membres doit être le troisième parti à la Chambre et qu'il doit siéger tout à côté de l'opposition officielle. Si le comité peut déterminer ce qui en est et prendre rapidement une décision à cet égard, nous sommes d'avis qu'il devrait le faire et que le changement devrait avoir lieu. Probablement qu'il faudra plus de temps pour décider ce qui en est des deux autres; le comité prendra peut-être un peu plus de temps pour décider ce point-là.

La Chambre doit de la reconnaissance à Votre Honneur pour avoir bien voulu prendre la peine de préparer la déclaration que vous venez de nous présenter. C'est une déclaration à laquelle on se reportera vraisemblablement bien des fois au cours des travaux de la présente législature.

On ne sait pas ce qui adviendra en ce qui concerne nos dispositions parlementaires. Le peuple du Canada a le droit de choisir les gouvernements et les partis qu'il désire élire. Néanmoins, ici en cette enceinte, il nous incombe de veiller à ce que les dispositions que nous prenons au sujet des sièges attribués aux partis, de la préséance des orateurs, de la présentation des modifications, etc., soient conformes aux meilleures pratiques de la démocratie parlementaire.

Par conséquent, j'ai l'honneur de proposer une motion dans le sens que laisse entendre la dernière partie de la déclaration de Votre Honneur, et, appuyé par mon honorable ami de Burnaby-Coquitlam, je propose:

Que les questions soulevées et que la déclaration faite ce jour à la Chambre par monsieur l'Orateur soient renvoyées au comité des privilèges et élections et qu'ordre soit donné audit Comité de faire rapport de ses constatations à la Chambre avec toute la diligence qui convient.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): D'abord, je dirai que Votre Honneur a rendu un très grand service à la Chambre en faisant les recherches dont la déclaration que vous venez de formuler est la preuve. Le passage de Burke—tiré de son discours intitulé «Pensées sur les causes des mécontentements actuels»—que vous venez de citer—m'a beaucoup intéressé. Cette citation, très opportune, était un autre exemple des répétitions de l'histoire, même si celle-ci ne se répète pas de la façon à laquelle Burke pensait au moment où il a prononcé les paroles en question.

La tâche qu'assumera ce comité sera considérable—soit celle de déterminer quand un parti n'en est pas un—et quand la mésentente au sein d'un parti cause une scission